

Le 31 mars 2006

Compte rendu C.A.P. locale Catégorie C

C.A.P. du 27 MARS 2006

Siégeaient pour la CGT: M. JOACHIM / J. F. COUDERC / B. JANTAL

A l'ordre du jour :

- Approbation PV précédente CAP
- Mouvements de mutations internes

Mutations:

Liste des demandes :

NOMS	PRENOMS	POSTE ACTUEL	POSTES DEMANDES
JAMME	Thierry	GOURDON	CAHORS / St GERY / CASTELNAU
DAUSSET	Jean Pierre	LACAPELLE	FIGEAC (ER) / FIGEAC
RIGAL	Claudine	BRETENOUX	FIGEAC (ER) / St CERE (ER)
TOUPIN	Dominique	GOURDON	CAZALS)
COLDEFY	Christophe	LABASTIDE	LACAPELLE / GRAMAT
GUILHOU	Nans	TG	PUY L'EVEQUE
ARTIGUES	Laurent	Martel	St CERE / BRETENOUX

1 seul mouvement de mutation est présenté par la Direction :

- **Christophe Coldefy est nommé à la Trésorerie de Gramat à partir du 1^{er} mai en remplacement de Marc Bréger (contrôleur muté à Castelnau-Montratier).**

Les organisations syndicales font part de leur étonnement au regard d'autres mouvements possibles mais non proposés :

- un agent de recouvrement de la Trésorerie Générale aurait pu être satisfait sur ce mouvement, un poste étant disponible à Puy l'Evêque. Les arguments avancés par la Direction sur ce cas sont très discutables dans la mesure où cette même Direction n'hésite pas à ne pas respecter elle même ses propres règles. De fait un emploi reste vacant à Puy l'Evêque, en raison du départ d'un agent de catégorie C (devenant B par liste d'aptitude nommé à Cazals)
- un agent demandant St-Céré (poste qualifié de particulièrement difficile par la Direction) n'obtient pas satisfaction malgré nos interventions parce qu'il ne remplit pas la condition de la « règle » des 2 ans...

**Vote : FO et Direction : pour
CGT : abstention**

COMMENTAIRES : Un seul mouvement pour 7 demandes, trop peu de volonté de donner satisfaction aux agents par rapport aux possibilités. Où est donc la volonté tant affichée par la Direction de vouloir stabiliser les effectifs des Postes Comptables lorsqu'on refuse des mouvements pourtant attendus et nécessaires ?

Nous ne pouvons que nous interroger sur l'attitude de la direction dans la gestion des mutations notamment dans le dossier « puy-l'évêque » et l'obstination du TPG à ne pas vouloir y affecter un agent alors que :

- celui-ci est le seul demandeur pour cette affectation
- la place est vacante
- le TPG vient la minute d'avant d'affecter un C sur un poste de B
- le poste va basculer à HELIOS et se trouve encore en déficit d'un agent(déficit à l'initiative du TPG déjà...) **pourquoi ?**

Dans tous les cas, la CGT ne peut se satisfaire de cette situation .

**Solidaire, passolitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...**

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel :

Date :

Signature

